

**Financière de Tubize
Société anonyme
Allée de la Recherche 60
1070 Bruxelles
N° d'entreprise BE 0403 216 429**

Publication prévue par l'article 11, §1^{er}, alinéa 2 de la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur*

Les titulaires des actions Financière de Tubize (code ISIN BE0003823409) qui ne se sont pas fait connaître à ce jour, sont invités à faire valoir leurs droits sur les titres à une agence de BNP Paribas Fortis au plus tard le 2 mars 2015. Les titres dont les titulaires ne se sont pas fait connaître le 2 mars 2015 à 24:00h (heure belge) seront vendus sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles. Les ventes débuteront entre le 3 mars 2015 et le 15 avril 2015. Le nombre maximum de titres susceptibles d'être mis en vente s'élève à 151.233.

Bruxelles, le 15 janvier 2015

Evelyn du Monceau
Administrateur

Cyril Janssen
Administrateur

*** Article 11 de la loi du 14 décembre 2005**

« §1^{er}. A partir du 1^{er} janvier 2015, les titres admis à la négociation sur un marché réglementé et dont le titulaire ne s'est pas fait connaître au jour de vente, sont vendus par l'émetteur sur un marché réglementé.

Cette vente a lieu moyennant la publication préalable au Moniteur belge et sur le site internet de l'entreprise de marché exploitant l'activité du marché réglementé sur lequel les titres seront vendus d'un avis contenant le texte du présent paragraphe et invitant le titulaire à faire valoir ses droits sur les titres. La vente ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la publication de l'avis et est initiée dans les trois mois qui suivent.

... »